



## COMMUNIQUÉ AUX ADHÉRENTS N°5

### CRISE COVID 19 – MARTINIQUE

Jeudi 26 mars 2020

Chers adhérents,

Le SEBTPAM a participé hier mercredi à deux réunions de crise :

#### **1) Une réunion initiée par la Collectivité Territoriale de Martinique au cours de laquelle les mesures suivantes ont été annoncées :**

##### **LES MESURES DE LA CTM EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE**

**1. La mise en place d'un dispositif complémentaire d'aide aux entreprises** en complément du dispositif étatique. Il répond à l'urgence des petites entreprises victimes de la crise.

**2. Un prêt territorial Covid-19**, financé en partie sur des fonds recyclés appelé à répondre à l'urgence de financement des très petites entreprises.

**3. La contractualisation avec la BPI des prêts rebonds**, dans une configuration permettant la prise en charge de la réalité des fonds propres de nos entreprises et fléchés sur le financement du Besoin en fonds de roulement (BFR). Un intérêt particulier sera porté aux activités relevant du secteur du tourisme (hébergement, restauration) au numérique et à la silver-économie.

**4. L'assouplissement des règles de mises en œuvre des fonds européens** notamment en termes de dépenses, de taux, de formalismes administratifs pour répondre aux exigences de la conjoncture. La Commission Européenne aurait sur ce point donné son accord.

**5. L'exonération des droits d'octroi de mer sur les gels, les masques et les gants pour les professionnels de santé, et à tous les acteurs impliqués dans la guerre du Covid-19.** Cette orientation prise après concertation avec les acteurs devrait prendre effet très rapidement.

D'autres mesures spécifiques viendront s'ajouter afin de répondre au besoin de la Commande Publique.

#### Commentaires :

- Il n'y aura pas de pénalités de retard imputables à la crise COVID 19
- Les interlocuteurs directs au sein de la CTM restent à préciser
- Des mesures d'encadrement des prix sont envisagées (sans précision)
- Il n'y a pas à ce jour de plan de relance annoncé
- Il n'y a pas d'engagement clair de la Collectivité sur la question du règlement rapide des factures échues



Crise COVID 19  
Communiqué adhérents n°5  
Page 2/3

## **2) Première réunion du groupe de travail sectoriel BTP COVID 19 piloté par l'ARACT**

Ce groupe comprend pour le moment :

- L'ARACT
- La DIECCTE
- La DEAL
- L'AISTM
- La CAPEB
- Le SEBTPAM
- Les organisations syndicales de salariés

Son objectif est encadré et concerne l'étude des conditions de maintien ou de reprise de l'activité des chantiers de bâtiment et travaux publics.

Les syndicats de salariés dénoncent des insuffisances SST au sein de certaines entreprises préalablement à cette crise et aussi un certain laxisme des services de l'État. Même si c'est de la rhétorique syndicaliste dogmatique, nous devons en tenir compte. Cela compliquera la recherche d'un consensus sur les mesures à prendre puisqu'il y a un problème de confiance qui se rajoute au problème de peur et de stigmatisation par les membres de la famille ou les voisins des ouvriers. Nous recommandons donc dans ce contexte une approche très pédagogique et méthodique pour « recentrer » la discussion sur l'avenir du secteur et sur l'immense responsabilité collective qui nous incombe. Quand les conditions de mise en place des règles de sécurité sanitaire ne seront pas possibles à mettre en place, il faudra sans hésitation ne pas reprendre l'activité.

La question des interventions des artisans au domicile de particuliers en cette période a été soulevée. La question se pose aussi plus largement pour les interventions de maintenance urgentes dans des locaux occupés (il y en a encore).

Les syndicats soulèvent surtout des questions très pratiques, manutention des outils, réception des matériaux et marchandises, organisation des vestiaires et des réfectoires, gestion des vêtements de travail, covoiturage, travailleur isolé....

Le groupe de travail reste en attente du guide OPPBTP toujours pas publié ce matin. La DIECCTE confirme que la disponibilité des masques restera nulle ou très faible sans visibilité sur une date de résorption de cette pénurie et que le personnel de santé sera, dans tous les cas, prioritaire. Il est prévu au fur et à mesure de l'évolution de la crise d'élargir le groupe de travail aux autres intervenants des chantiers, aux maîtres d'ouvrages et au service prévention de la CGSS.

Une seconde réunion est prévue ce jeudi 26 mars à 15h00

## **Réponse à une question remontée par le Président PATOLE concernant l'accès aux facilités bancaires pour les entreprises en redressement judiciaire**

La question sera posée aux services de l'État puis que le Président de la République avait annoncé que l'objectif était de sauver « tout le monde ».

Pour le moment, nous partageons cet éclairage sur cette question :

Or l'enveloppe de prêts garantis n'est pas accessible aux entreprises en « difficultés » au sens européen, qui définit des critères précis. Ne sont ainsi pas éligibles toutes les sociétés en procédure de redressement judiciaire, sauvegarde ou liquidation. A moins qu'elles démontrent qu'elles sont tombées sous ces régimes à cause du coronavirus. « *Ces cas de procédures ne seront pas traités de façon automatique, mais par des équipes spéciales, confirme le responsable de réseau d'un grand groupe bancaire. Ce sera du cas par cas* ».

### **Situations d'urgence**

C'est bien ce qui alerte l'administratrice Hélène Bourbouloux . « *On cerne bien l'objectif: éviter par ces restrictions l'effet d'opportunistes qui profiteraient de ces prêts garantis, indique celle qui a géré la restructuration de Rallye et Vivarte . Mais on va priver les entreprises en convalescence qui ont un besoin criant de liquidité et dont on va aggraver les difficultés, au mieux par des délais d'instruction usuels de quatre semaines, au pire par des rejets purs et simples. Nous sommes dans l'urgence !* »

« *Les administrateurs judiciaires et les professionnels du restructuring appellent à un régime dérogatoire* », déclare Christophe Thévenot, ancien président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJMJ). La question est à l'étude au sein des pouvoirs publics. Et des discussions ont lieu avec la Commission européenne, selon le sénateur Albéric de Montgolfier.

Le Secrétaire Général